

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 23-2023-08-02-000021**  
portant modification de l'arrêté n°23-2023-07-05-00010 du 5 juillet 2023  
autorisant un système de vidéoprotection sur la consigne  
« MONDIAL RELAY » - Rue du Dr Georges Marlaud – 23300 LA SOUTERRAINE

La Préfète de la Creuse  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1, L.613-13 et R251-1 à R253-4 modifiés ;

Vu l'arrêté préfectoral n°23-2023-07-05-00010 du 5 juillet 2023, portant autorisation d'un système de vidéoprotection sur la consigne « MONDIAL RELAY » - Rue du Dr Georges Marlaud – 23300 LA SOUTERRAINE

Considérant le message de la mairie de la Souterraine en date du 10 juillet 2023, précisant que cette consigne est située sur le parking du magasin LIDL et non sur le parking du magasin Carrefour Market comme mentionné sur l'arrêté sus-visé.

Sur proposition de M. le Directeur de Cabinet de la Préfète de la Creuse

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n°23-2023-07-05-00010 du 5 juillet 2023 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Le directeur général de « MONDIAL RELAY » - 1, Avenue de l'Horizon – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, est autorisé pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à mettre en œuvre sur la consigne « MONDIAL RELAY » - Parking Lidl – Rue du Dr Georges Marlaud – 23300 LA SOUTERRAINE, un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi : - Sécurité des personnes - Prévention des atteintes aux biens.

- Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

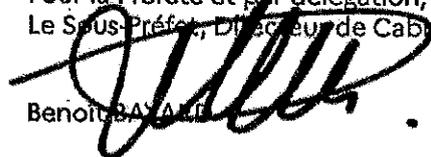
- Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

**Article 2** - Les autres articles de l'arrêté sont inchangés.

**Article 3** - M. le Directeur de Cabinet de la Préfète de la Creuse est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire est adressé à M. le directeur général de « MONDIAL RELAY », ainsi qu'à M. le Maire de LA SOUTERRAINE.

Fait à Guéret, le 2 août 2023.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Sous-Prefet, Directeur de Cabinet,

  
Benoit BAYARD